

Au sommaire

- Salaires
- CAP
- Concours et examens
- Prime précarité contractuels
- Vaccination
- Pas de bébés à la Consigne

FSU TERRITORIALE

21 Bd Jean Jaurès

11000 Carcassonne

06 17 71 47 88 ou 04 30 18 58 26

fsuter11@laposte.net

fsu@aude.fr



LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

contact@snuter-fsu.fr

LE MAG DE LA FSU

Jun 2021



FSU AUDE avec un U comme Utile !

Edito !

Bonjour,

Depuis maintenant plus d'un an, la crise sanitaire impacte nos vies professionnelles et nos conditions de travail. Dans ce contexte, l'activité syndicale ne s'est pas arrêtée, bien au contraire, nous avons su nous adapter pour maintenir le lien avec les agent.es, les informer et les accompagner individuellement et collectivement.

La FSU Territoriale est présente dans le paysage syndical audois à travers ses sections dans des collectivités, au Conseil Départemental, à la ville de Narbonne, de Leucate, de Castelnaudary, de Limoux, au CIAS et à l'Agglo à Carcassonne, à la C de C du Limouxin... mais aussi dans les petites et moyennes collectivités qui dépendent du Centre de Gestion.

« LE MAG DE LA FSU » que nous vous envoyons aujourd'hui a pour but d'aller à votre rencontre, de vous informer sur vos droits et sur les évolutions dans la Fonction Publique Territoriale.

Face à cette crise sanitaire mais aussi à la crise sociale, les services publics locaux ont démontré, s'il en était besoin, toute leur utilité et leur efficacité. Les agents publics ont été salués mais nos conditions de travail, notre statut continuent d'être attaqués. La loi de transformation de la Fonction publique adoptée en août 2019 se met en place progressivement et avec elle des mesures visant à attaquer nos acquis sociaux : restriction de l'exercice du droit de grève, remise en cause des accords 35 heures, remise en cause des compétences des CAP, recours accru aux contrats... La liste est longue et de nouvelles mesures entreront en vigueur en 2021.

Dans ce contexte et plus que jamais, nous avons besoin de collectif. La FSU territoriale de l'Aude poursuit son travail syndical au quotidien, réaffirme son engagement et ses valeurs pour un syndicalisme de transformation sociale, pour l'amélioration des services publics et des conditions de travail.

JEAN JAURÈS : « LE COURAGE, C'EST DE CHERCHER LA VÉRITÉ ET DE LA DIRE »

Salaires 2021 : le point d'indice toujours gelé !



Dans un courrier adressé à la Ministre le 12 avril 2021, les neuf syndicats de la Fonction publique ont demandé l'ouverture sans délai d'une négociation salariale pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat des agents publics. Pour rappel, le point d'indice est gelé depuis 2010, exception faite d'une revalorisation de 1,2% (+0,6% en juillet 2016 et février 2017) contenue dans Le protocole PPCR (Parcours professionnel Carrières et Rémunérations). **C'est inacceptable !**

La mise en œuvre de cet accord débutée en 2016 et qui s'achève en 2021 se traduit de la façon suivante :

Catégorie C

- Ce qui change au 1^{er} janvier 2021 : Ajout d'un 12^{ème} échelon en C1. Revalorisation indiciaire de 3 à 8 points d'indice majorés en C1, de 0 à 4 points en C2 et de 7 points sur le dernier échelon en C3.

- Ce qui change au 1^{er} avril 2021 : afin de tenir compte de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2021, des points d'indice majoré seront attribués aux 5 premiers échelons du C1 (+ 2 points du 1^{er} au 4^{ème} échelon et + 1 point au 5^{ème} échelon)) et aux 2 premiers échelons du C2 (+ 2 points au 1^{er} échelon + 1 point au 2^{ème}).

Catégorie B : aucune modification de grille en 2021.

Catégorie A : à compter du 1^{er} janvier 2021

- Attaché principal : création d'un 10^{ème} échelon IB 1015-IM 821

- Directeur et Directeur d'établissement d'enseignement artistique : revalorisation de l'échelon terminal IB 1020-IM 824

- Ingénieur principal, en chef, sage-femme hors-classe, psychologue hors-classe, bibliothécaire principal, attaché de conservation principal, conseiller principal des APS, professeur d'enseignement artistique hors-classe, Officier de sapeurs-pompiers : création d'un indice terminal IB 1015-IM 821.

C.A.P : ce qui change en 2021

La Loi de transformation de la Fonction publique a considérablement réduit les compétences des CAP qui n'auront plus à connaître les avancements de grade et les promotions internes. Les représentants du personnel se sont prononcés sur les lignes directrices de gestion critère collectifs votés en CTP. Nous avons saisi le Président du CDG pour demander la mise en place d'un dispositif d'information et d'association des Elus CAP. Dans un courrier daté du 21 Avril, il a répondu favorablement à notre proposition.

Les Elus FSU pourront consulter les propositions de promotions interne en catégorie A B et C et faire remonter leurs observations au plus tard le 18 Octobre 2021. Les décisions finales seront prises dans le cadre d'une commission interne présidée par le Président du Centre de Gestion. **La FSU Territoriale sera plus que jamais vigilante pour garantir vos droits, le respect des critères et une gestion transparente. N'hésitez pas à nous contacter.**

Concours et examens 2021

Le calendrier des concours et examens 2021 organisés par les 13 Centres de Gestion de la Région Occitanie est consultable sur le site du CDG 11 : www.cdg11.fr rubrique **les services concours et examens professionnels**.

Sont également notés les prévisions pour 2022. Dans le Guide des carrières de la FSU Territoriale vous pouvez vous informer sur les conditions nécessaires pour présenter un concours ou examen quelle que soit la catégorie ou le cadre d'emplois. **Attention : Depuis le 1er janvier 2021 la possibilité de s'inscrire à un concours organisé simultanément par plusieurs centres de gestion est limitée.**

Prime de précarité pour les agents contractuels

Comme dans le secteur privé, les agents bénéficiant de contrats courts, à savoir des CDD d'une durée inférieure ou égale à un an, toucheront désormais une prime de précarité équivalente à 10 % de leur salaire brut. Elle est versée au plus tard un mois après le terme du contrat.

La prime concerne les contrats liés à l'accroissement temporaire d'activité, à un remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ainsi que les cas listés dans la loi du 26 janvier 1984.

Cette indemnité de fin de contrat n'est due que lorsque le contrat est exécuté jusqu'à son terme. De plus, elle n'est pas due si l'agent refuse la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée pour occuper le même emploi ou un emploi similaire auprès du même employeur, assorti d'une rémunération au moins équivalente.

Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2021.

Cette prime, entrée en vigueur et ne concernant que les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021, pourrait toucher 90 % des contrats courts de la FPH et de la FPT et 75 % des contrats courts de la FPE, selon les chiffres de la DGAFP.

La FSU regrette que cette prime ne soit appliquée qu'aux contrats d'une durée égale ou inférieure à un an compte tenu de la multiplication des CDD de plus d'une année conclus dans les trois versants de la Fonction publique.

Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la Fonction publique.



Mobilisation Pas de Bébés à la consigne le 30 mars à Carcassonne

Une nouvelle fois, le Collectif « Pas de Bébés à la consigne » appelait à la mobilisation pour dire **non** à la réforme Taquet et à la dégradation des conditions d'accueil des tout petits. Ce 30 mars, malgré la crise sanitaire, les professionnels de la Petite enfance étaient dans l'action dans une quarantaine de villes, à Paris, Toulouse, Lyon, Limoges, Marseille... et Carcassonne. Le collectif Audois (FSU, CGT, FNEJE, Collectif droits des femmes, association des assistantes maternelles) qui œuvre depuis des années pour défendre un service public de la Petite enfance et combattre tous les projets successifs visant au contraire à le détériorer a réuni une centaine de professionnelles issues des crèches, des assistantes maternelles du Département.

Le collectif refuse :

- Le calcul du taux d'encadrement qui conduirait à 6 bébés par professionnel, la prise en compte des apprentis dans ce taux, le ratio de 40/60 calculé "en moyenne annuelle".
- l'accueil en surnombre à 115% tous les jours 8 heures par jour. ; 5,5 m² seulement par enfant en zone dense ; des directions sans expérience professionnelle jusqu'à 40 places en crèche; ½ heure seulement par mois d'analyse de pratique en crèche et rien de garanti pour les assistant.es maternel.les.

Le collectif exige

- un taux d'encadrement d'un professionnel pour 5 enfants quel que soit l'âge et au moins 50% de professionnel.les les plus qualifié.es en crèche ; une limite à 110% avec une moyenne hebdomadaire de 100% des inscrits ; 7m² minimum par enfant garantis sur tout le territoire. Nous exigeons une expérience professionnelle pour diriger toute crèche ; de véritables temps utiles d'analyse de pratiques pour tou.tes les professionnel.les des modes d'accueil ; le maintien des micro-crèches à 10 enfants...

Et maintenant ? Dans un communiqué du 20 avril adressé à Adrien Taquet, le collectif l'invite à débattre publiquement de la réforme et attend sa réponse !



Vaccination : ATSEM - Agents des collèges et des lycées - Agents d'entretien...

Le 15 avril dernier, le Premier ministre annonçait des créneaux dédiés pour la vaccination des seul-es enseignant-es, ATSEM et AESH âgé.es de 55 ans et plus. Mais depuis le 12 avril la vaccination est ouverte à toutes les personnes de ce créneau d'âge. Ce n'est donc plus une priorité que le Premier ministre a définie mais une facilitation d'accès pour moins de 16 % des personnels concernés. Par ailleurs, ce n'est pas l'ensemble de la communauté scolaire qui est visée.

Si cette annonce précipitée fait suite aux demandes et pressions syndicales, elle oublie l'immense majorité des personnels concernés, qui garantirait les conditions nécessaires pour un exercice sous pandémie. Nous revendiquons une stratégie globale doublée d'un calendrier précis diffusés le plus rapidement possible dans l'objectif de parvenir à une couverture vaccinale de tous les personnels volontaires dans les meilleurs délais.

Maintenir l'école ouverte sous pandémie ne peut relever de l'improvisation. La période du 2 au 25 avril aurait dû être mise à profit pour permettre les conditions de reprise en présentiel des écoles et établissements scolaires afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle pédagogique comme social.

Le gouvernement par ailleurs doit assurer la mise en place de mesures adaptées dès le premier cas Covid avéré (fermeture de la classe, élèves comme personnels déclarés cas contacts), l'amélioration de la politique de tests, un meilleur équipement (locaux équipés de capteurs CO2, masques chirurgicaux fournis aux élèves et aux personnels,...) ainsi que des classes allégées par l'utilisation immédiate de toutes les possibilités de recrutement statutaire...

La FSU exige du gouvernement des réponses claires et précises à ces demandes, à l'image des 45 000 personnes qui ont signé la pétition unitaire « Pour la reprise le 26 avril : il faut agir rapidement ».



HELENE PUERTOLAS et
EMMANUELLE LARREGOLA
Conseil Départemental de l'Aude
Tous les jours sur rendez-vous
04.68.11.63.24 - 11.64.34
fsu@audefr



PIERRE PARAIRE
Secteur de l'Aude et Castelnaudary
21 BOULEVARD JAURES CARCASSONNE
Les mardis mercredis et jeudis
Et les lundis et vendredis à Castelnaudary
sur rendez-vous au 06.17.71.47.88
fsuter11@laposte.net



FABRICE FERLUT et
BERNARD ALGARRA
Section Narbonne
06.84.55.25.46
04.68.90.30.47 et composer le 4
SyndicatFSU@mairie-narbonne.fr



SYLVAINE ROUSSEAU
Section Leucate et Littoral
Tous les jeudis et vendredis
sur rendez-vous
fsu.leucate@gmail.com



LEO HADDAD, BEKA MAMOU
HAKIM AIT OUARET
CIAS-AGGLO Carcassonne
fsu@carcassonne-agglo.com
et SANDRA OLEZIK,
ZAKIA EL KHAMKHOUMI
Petite Enfance - Crèches
Tous les jeudis 10 H à 12h00
21 BOULEVARD JAURES
CARCASSONNE
06.44.04.07.04 - 0.767.185.265



GUILLAUME ROVIRA et
GAËLLE CHARRIER
Section Castelnaudary
fsu@ville-castelnaudary.fr



MONIQUE CLARAC, PATRICIA GARNIER
et MAURICETTE TESTAUD
Section Haute Vallée
Cdc du Limouxin
VALERIE BITTOTO et STEPHANIE SALM
Mairie de Limoux
fsuaude.limouxin@laposte.net



CROS CYRIL
SECTEUR AUDE ET HAUTE-VALLEE
Comité Technique du CDG



Vous avez une question, un besoin d'information ? Les militant.es de la FSU Territoriale assurent des permanences et sont joignables pour vous recevoir, vous répondre n'hésitez pas à les contacter !

Le guide des carrières de la FPT édité par la FSU Territoriale est diffusé chaque année. L'édition 2020 est encore disponible

Demandez-le en téléphonant au local syndical ou téléchargez-le gratuitement sur :

www.snuterfsu.fr



Syndiquez-vous (à la FSU !)

La FSU Territoriale est une organisation syndicale regroupant des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics quel que soit leur métier, leur statut, leur employeur. La FSU Territoriale est indépendante mais pas neutre. Elle a déjà fait la preuve de sa détermination dans la défense des salaires, des services publics et des retraites, tout en participant activement aux mobilisations sur les grandes questions de société portant sur la justice sociale, l'égalité d'accès aux droits, les libertés et en prenant régulièrement des initiatives pour réaliser l'unité syndicale. Fort de plusieurs milliers d'adhérents-es, notre syndicat est implanté et parfois majoritaire dans de nombreuses collectivités territoriales. La FSU territoriale est sur le terrain pour vous défendre aussi bien individuellement que collectivement.

Parce que les agents de la Fonction Publique Territoriale sont indispensables tous les jours, notre engagement est de leur être utile au quotidien.

Pourquoi se syndiquer aujourd'hui ?

Pour s'informer et connaître ses droits. Pour se défendre individuellement et collectivement car nos employeurs, eux, savent s'unir pour agir collectivement. Nous avons donc besoin d'une force collective pour défendre nos intérêts de salariés, garder nos droits et en conquérir de nouveaux et ce, quelle que soit la conjoncture politique, économique et sociale.

L'action syndicale c'est d'abord l'information des salariés sur leurs droits dans le cadre professionnel comme à l'extérieur

Une adhésion à la portée de tous !



Je souhaite adhérer à la FSU Territoriale de l'Aude

NOM : Prénom :

Adresse :

Mail :@.....

Tél :

Collectivité /Direction/service

A renvoyer par courrier interne ou sur simple demande mail :

Hôtel du Département de l'Aude
FSU Territoriale de l'Aude

Allée Raymond Courrière - 11 000 Carcassonne

fsuter11@laposte.net

fsu@aude.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Rejoignez nous !

Le Syndicat **FSU des Territoriaux de l'Aude** informe et accompagne tous les agents. Ses moyens pour fonctionner et pour répondre aux sollicitations des agent.e.s sont directement liés au nombre de ses syndiqué.es et à leur cotisation.

Nous sommes toujours plus forts ensemble !